



MA LETTRE

L'UNSA Défense, faites la différence !

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
☎ 01 42 22 37 02



Numéro 39
AVRIL 2023

federation@unsa-defense.org portail-unsa.intradef.gouv.fr www.unsa-defense.org [@UnsaDefense](https://twitter.com/UnsaDefense) [UNSADefense](https://www.facebook.com/UNSADefense) [Unsa defense diffusion](https://www.youtube.com/channel/UC...)

EDITO

CHERES ADHERENTES, CHERS ADHERENTS, CHER(E)S COLLEQUES,

Mais vraiment, dans quel monde vivons-nous ? Vous serez peut-être étonnés de mon agacement dans cet édit. Depuis le 19 janvier l'UNSA n'a cessé de s'exprimer sur cette réforme des retraites. Le gouvernement est resté sourd à toutes les propositions aussi rationnelles que possibles.

Certes, les syndicats ont été reçus, mais rien dans ce projet de loi ne laisse apparaître que le gouvernement les a entendus. De plus, la procédure utilisée dans le cadre de l'adoption de cette loi ne laisse aucune place au jeu démocratique. En effet, une loi est adoptée par le Parlement : les députés et les sénateurs. N'ayant pu être écoutée du gouvernement, l'UNSA a entrepris une démarche vers la représentation nationale, afin d'exposer et convaincre du bien-fondé de ses propositions à la difficulté de financement de la retraite par répartition (voir les réponses dans la lettre).

Le gouvernement a fait les comptes de ses soutiens avant de passer au 49.3. Le compte n'y était pas ! Oui, l'article 49.3 est bien un article de la Constitution. Son utilisation est tout à fait constitutionnelle. Mais il est légitime de s'interroger sur le mobile de son utilisation... Dès lors que le nombre de députés ne permet pas une adoption de la loi par le vote. Le gouvernement a pris l'habitude de passer ses projets de loi sans vote, au risque d'une motion de censure qui peut le renverser. Il est évident que si le gouvernement est destitué, le Président dissout l'Assemblée nationale. Comme certains le disent : « action-réaction ».

Conscient de ce risque, la motion a été rejetée. À 9 voix seulement. Les députés restent députés. Le gouvernement continue. La dernière question : ce président qui s'adresse à la France qui travaille entre midi et deux, va-t-il la promulguer ? Nous restons dans la rue afin qu'il ne le fasse pas !

Bonne lecture !

Le secrétaire général, Laurent DUTILLEUL

P PARLONS POUVOIR D'ACHAT



LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE A PRESENTE SON PROGRAMME EN OMETTANT DE PRENDRE EN COMPTE L'URGENCE SALARIALE ALORS QUE L'INFLATION EST GALOPANTE. L'UNSA FONCTION PUBLIQUE LUI A ECRIT POUR EXIGER L'OUVERTURE DE DISCUSSIONS AU PLUS VITE.

UNE INFLATION GALOPANTE :

Au mois de février, l'inflation sur un an atteint 6,2%. Les prévisions pour les mois prochains sont inquiétantes, elles indiquent une nouvelle hausse des produits alimentaires de plus de 10% après une hausse sur un an de plus de 14%, sans même évoquer la hausse des prix de l'énergie.

La situation est difficile pour l'ensemble des Français et en particulier pour les agents publics. De nombreuses entreprises ont décidé d'octroyer, soit des hausses de salaires conséquentes, soit de fortes primes à leurs salariés ; rien de tel, pour l'instant, dans la fonction publique. Seule la hausse de 3,5% de la valeur du point d'indice a marqué l'année 2022, sans pour autant compenser le niveau d'inflation.

Ce sujet demeure une préoccupation majeure de tous les agents confrontés à la baisse de leur pouvoir d'achat et à la rigidification des carrières. Cette dépréciation des rémunérations contribue également au déficit d'attractivité de la fonction publique.

L'UNSA FONCTION PUBLIQUE SAISIT STANISLAS GUERINI :

L'UNSA Fonction Publique a écrit au ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques pour lui demander d'ouvrir rapidement des discussions. **L'objectif est d'obtenir une augmentation significative de la rémunération de tous les agents publics.**

Tous les chantiers annoncés par le ministre sont essentiels, notamment celui relatif aux parcours, carrières et rémunérations que l'UNSA entend négocier. Le ministre ne peut, néanmoins, dissimuler l'urgence d'une prochaine hausse générale, rapide et importante, des traitements des agents publics.

Dans le contexte actuel de forte inflation et de manque d'attractivité de la fonction publique, **la rémunération des agents publics ne peut continuer à « décrocher » par rapport à l'ensemble des salaires sans, à terme, remettre en cause non seulement leur pouvoir d'achat mais aussi la reconnaissance de leur engagement.**

[L'UNSA attend maintenant du Ministre et du gouvernement des réponses concrètes à cette exigence légitime.](#)

N VOTRE KIOSQUE NUMERIQUE GRATUIT ! Dépêchez-vous !

Cette année encore la SRIAS IDF vous offre gratuitement un accès illimité à l'application DISCOVER PRESS, votre kiosque numérique !

Cette application vous permet de profiter de 300 titres différents en intégralité en version lecture ou audio et dans la poche pendant 6 mois. Discover Press, c'est l'avantage de découvrir chaque jour de nouvelles choses à portée de main ! Connectez-vous à l'application en cliquant sur le QR code ou en cherchant Discover Press sur le store de votre téléphone ou tablette, voir la plaquette.



Les agents qui s'abonnent pour la 1ère fois en ce mois de mars doivent se connecter avec leur adresse @ professionnelle ET RENSEIGNER les login et code suivants :

LOGIN SRIAS23IDF2 / CODE 942187

ATTENTION ces identifiants sont valables jusqu'au 31 Mars 2023.

PROFITEZ de 300 titres de presse en version numérique

Mode Audio | Mode Article

- Téléchargez Discover Press
- Renseignez votre login : SRIAS23IDF2 code : 489221

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

LA CAMPAGNE 2023 DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) VIENT DE S'OUVRIRE. LES FONCTIONNAIRES, CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC ET OUVRIERS DE L'ETAT RATTACHES AU MINISTERE DES ARMEES SONT CONCERNES. CETTE CAMPAGNE NE CONCERNE PAS LES AGENTS DE LA DGA, DU Siaé ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS MINISTERIELS (LES AGENTS DOIVENT SE RAPPROCHER DE LEUR ENTITE POUR CONNAÎTRE LES MODALITES DU DISPOSITIF)

Chaque agent éligible, en fonction du solde d'heures disponibles sur son compte, peut émettre des demandes de formation pour un projet professionnel extérieur à ses fonctions actuelles.

Le solde d'heures peut être utilisé en décharge de service pour suivre la formation et disposer d'un droit de financement des frais de formation jusqu'à 3 000 €, hors situations particulières (dans la limite du coût effectif de la formation demandée) ;

Les formations peuvent se dérouler sur le temps de service et hors temps de service, selon le solde d'heures disponibles et le calendrier de l'organisme identifié par l'agent. Des aménagements peuvent être prévus avec le supérieur hiérarchique pour mobiliser des jours de congés en complément.

Les agents qui souhaitent faire une demande de formation au titre du CPF sont invités à se rapprocher de leur responsable de formation, pour toute question, accompagnement, constitution du dossier...

Dans un premier temps, connectez-vous sur votre compte personnel de formation pour consulter votre solde d'heures (via Internet).

Puis, vos demandes s'effectueront via un formulaire dématérialisé disponible sur SGA Connect, via Intradef.



Vous pouvez également obtenir un formulaire papier à retirer auprès de votre responsable formation si vous ne disposez pas d'un accès Intradef.

POUR VOTRE DOSSIER IL VOUS FAUDRA :

- Votre motivation à suivre la formation et l'exposé du projet professionnel recherché ;
- Une capture d'écran de votre solde CPF disponible ;
- Le programme de formation que vous sollicitez, son calendrier et un devis au minimum établi par l'organisme de formation ;
- La demande visée par le supérieur hiérarchique direct ;
- D'autres documents (facultatifs) peuvent être apportés s'ils sont pertinents.
- Les dossiers incomplets seront rejetés.

LES DATES A RETENIR :

- La campagne CPF au titre de 2023 débute le 13 mars et s'achèvera le 10 avril.
- Il revient au CMG de rattachement de notifier à l'agent la décision au plus tard le 10 juin 2023 (acceptation, acceptation sous réserve, ou refus).

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Mon [compte formation](#) (Internet)
- Ma demande en ligne (Intradef) : demarches-simplifiees.intradef.gouv.fr/commencer/compte-personnel-de-formation-ministere-des-armees
- Responsable formation : portail-sga.intradef.gouv.fr
- Page SGA Connect dédiée au CPF : portail-sga.intradef.gouv.fr
- [Instruction ministérielle du 5 avril 2022](#)



**RÉFORME DES RETRAITES,
C'EST TOUJOURS NON !**

S ZOOM

UR LA REFORME DES RETRAITES

LA REFORME PORTEE PAR LE GOUVERNEMENT, SOUS PRETEXTE DE SAUVER LE SYSTEME ACTUEL PAR REPARTITION, SE TRADUIT PAR 2 ANS DE TRAVAIL SUPPLEMENTAIRE POUR TOUS. UNE MESURE INJUSTIFIEE FINANCIEREMENT ET BRUTALE. CONCERNANT LES FEMMES, L'ECART DE REMUNERATION ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES A TENDANCE A CROÎTRE AU COURS D'UNE CARRIERE. CES INEGALITES IMPACTENT LE NIVEAU DE PENSION. L'ALLONGEMENT DE LA DUREE DE COTISATION DE 2 ANS PERMETTRAIT D'AMELIORER LE TAUX D'EMPLOI DES SENIORS ET LES FINANCES DE NOTRE SYSTEME DE RETRAITE. OR, UN SENIOR SUR DEUX N'EST PLUS EN EMPLOI AU MOMENT DE LIQUIDER SA RETRAITE, ET PLUS DE 17% DES NOUVEAUX RETRAITES PARTENT EN RETRAITE EN RAISON D'UNE INAPTITUDE AU TRAVAIL.

RECULER L'ÂGE DE DEPART A 64 ANS			
LA REFORME	REPOSES	LES PROPOSITIONS DE L'UNSA	L'AVIS DE L'UNSA
L'équilibre du système des retraites serait en grand péril : FAUX !	<ul style="list-style-type: none"> • Selon le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) : « Les résultats de (son) rapport ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite ». • Le déficit en 2027 devrait se situer aux alentours de 12 milliards d'euros, ce qui représente moins de 3% du budget global des retraites. 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les cotisations sociales des employeurs : 1% d'augmentation = plus de 7 milliards d'€ de recettes supplémentaires pour le système de retraite ; • En finir avec les baisses de cotisations sociales et familiales pour les salaires allant jusqu'à 3,5 SMIC ; Cette mesure coûte 4 milliards d'€/an pour un bénéfice nul sur l'emploi et la productivité ; • Favoriser l'emploi des seniors en contraignant les entreprises à négocier des accords seniors. Augmenter de 10 pts l'emploi des seniors = près de 50 milliards d'€ de recettes supplémentaires pour les retraites ; • Résorber les inégalités salariales entre les hommes et les femmes permettrait de dégager plus de 5 milliards d'€ de cotisations supplémentaires pour le régime général. 	<p>Pour l'UNSA, les propositions et les solutions pour traiter efficacement et durablement le dossier des retraites ne manquent pas. Le gouvernement refuse de les entendre. Si ce dernier est prêt à discuter, nous le sommes aussi. S'il continue à s'entêter, il peut compter sur notre engagement sans faille à contrer cette réforme.</p>
Il n'y a qu'un seul choix possible : allonger la durée de travail de 2 ans : FAUX !	<ul style="list-style-type: none"> • L'UNSA ne balaie pas d'un revers de main la nécessité de financer les retraites à hauteur des besoins, des enjeux et des évolutions démographiques. Il existe d'autres moyens d'y parvenir. 		

UNE DOUBLE PEINE POUR LES FEMMES :

- 29,3% des femmes occupent un emploi à temps partiel contre 8,4% des hommes ;
- Un écart de salaire de 20,3% par rapport aux hommes ;
- Les femmes liquident leurs droits à la retraite à un âge moyen de 63,2 ans soit 7 mois plus tard que les hommes ;
- Les femmes partent en retraite avec, en moyenne, une pension inférieure de 40,5% à celle des hommes.

LES SENIORS VONT PAYER UN LOURD TRIBUT :

C'est faux d'annoncer que le seul moyen d'améliorer le taux d'emploi des seniors est de reculer l'âge de départ.

La France ne fait pas partie des bons élèves en matière d'emploi des seniors. Les travailleurs expérimentés sont bien souvent considérés par les employeurs comme coûteux et moins facilement adaptables. Pour l'UNSA, il faut donc prendre des mesures pour former les seniors, pour lutter contre les stéréotypes et améliorer les conditions de travail afin de permettre aux seniors de finir leur carrière dans de bonnes conditions.